

FLAVIGNAC

Bulletin municipal



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14
Télécopie : 05 55 36 09 05
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Janvier
2018
N°85

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	p 3
CONSEILS MUNICIPAUX	p 4 à 12
TRAVAUX DIVERS	p 13 à 15
RÉGLEMENTATION	p 16
CONCOURS MAISONS FLEURIES	p 17
ÇA S'EST PASSÉ À FLAVIGNAC	p 18
NOUVEAU À FLAVIGNAC	p 19
INFOS DIVERSES	p 20 à 23
VIE ASSOCIATIVE	p 24 à 32
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	p 33 à 37
AGENDA DES MANIFESTATIONS	p 38
ETAT-CIVIL	p 39
MEMENTO	p 40

BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2018
PARUTION BI-ANNUELLE (JANVIER ET JUILLET)

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
CHRISTIAN DESROCHE

COMITÉ DE LECTURE
VALERIE BETHOULE, LUCIENNE GAYOT, CORINNE GRAFFOILLERE,
COLETTE MALAGNAC, CHRISTINE SAZERAT

SAISIE DES TEXTES
SANDRA LAMARGOT

LE BULLETIN EST DISTRIBUÉ PAR LA POSTE À TOUS LES FOYERS DE LA COMMUNE. AU CAS OÙ CERTAINS SERAIENT OUBLIÉS PAR LES SERVICES POSTAUX, NOUS VOUS REMERCIONS D'EN INFORMER LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE OÙ QUELQUES EXEMPLAIRES SONT DISPONIBLES.

Le mot du maire

L'année 2017 aura incontestablement été marquée par la fermeture de commerces dans le bourg. Ces commerces nous font besoin pour que le centre-bourg puisse continuer à être vivant et attractif. L'alimentation est un sujet récurrent, de surcroît avec une enseigne COOP qui n'avance pas sur une réouverture. Un repreneur éventuel nous avait été présenté mais a finalement décliné l'offre avant le 11 novembre. La situation des autres magasins de la même enseigne, dans les communes voisines, ne nous incite pas à être optimistes. La solution de dépannage que nous avons trouvée avec une épicerie ambulante s'est arrêtée pour cause de retraite du commerçant. Nous recherchons, à nouveau, une autre solution. Notre volonté, à terme, est bien de rouvrir un magasin d'alimentation.

Les gérants de la boucherie intercommunale Bussière-Galant - Flavignac ayant cessé leur activité, l'Intercommunalité a relancé une consultation pour pouvoir trouver de nouveaux gérants.

D'importants travaux ont été réalisés :

- un programme de voirie avec le renforcement d'une partie de la route de Beyrand, du Paiseix et du Goulet. La programmation de l'entretien de la voirie continuera en 2018.
- à l'école, dans les classes de maternelles avec le remplacement des huisseries, le renouvellement de l'éclairage des salles par un éclairage à LED et la réfection du sol.
- un agrandissement des ateliers communaux va débuter dans le premier semestre 2018 pour remplacer le bâtiment « Carreau » qui a été vendu.

Le reste des travaux s'est situé dans le bourg, rue Jean Rateau, avec le renouvellement et le déplacement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales entre le bas de la place du Général de Gaulle et le terrain de basket. La ligne électrique aérienne a été enfouie entre la rue Renoir et le transformateur du bourg situé rue Jean Rateau. Ces travaux avaient pour but, également, de laisser place à la construction de quatre pavillons ODHAC qui a débuté.

Le gros chantier de 2018 sera la réhabilitation de la station d'épuration, qui sera reconstruite au Cavaillier, avec un filtre planté de roseaux. Nous profitons, à ce titre, d'un programme exceptionnel bien subventionné par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'actualité, c'est aussi la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal que nous sommes en train de réaliser sur les sept communes de l'ancien territoire des Monts de Châlus. Cette révision, avec l'application de la loi ALUR, est très contraignante pour les propriétaires et pour les Communes qui voient le nombre de terrains ouverts à l'urbanisation en très nette diminution. La révision ayant pris du retard, une réunion publique aura lieu au tout début 2018, suivie d'une enquête publique pour une approbation prévue en milieu d'année.

Nous préparons également le dossier de rénovation de la place du Général de Gaulle. Celui-ci a pris un peu de retard mais une réunion publique sera programmée en début d'année.

Chers concitoyens, l'ensemble du Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2018. Nous avons le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux de la municipalité qui aura lieu le dimanche 14 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

Christian DESROCHE, Maire

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2017 :

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran

Absents avec pouvoir : Caroline Dupeyroux, Jean-Christophe Tournois

Absentes excusées : Lydie Gros, Sabrina Conjaud, Karine Bula-Lafont

Absent : Jean-François Decroisant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• ORDRE DU JOUR :

Tarifs cantine, garderie et transports scolaires

Cantine :

Suite à la dernière réunion du Regroupement Pédagogique Intercommunal, une augmentation de 2 % du prix de la cantine a été proposée.

Le prix de revient du repas est de 4,85 €.

Le prix du repas passera à la rentrée scolaire 2017, pour les enfants, de : 2,45 € à 2,50 € et, pour les adultes, de : 5,66 € à 5,77 €.

Pour les repas ponctuels, le prix reste inchangé : 3,43 €.

Garderie :

Les tarifs restent inchangés : 2,15 € le matin et 2,15 € le soir pour 1 enfant et 1,50 € à partir du 2^{ème} enfant.

Le mercredi à midi : 1 €.

Transports scolaires :

Les tarifs de la prochaine année scolaire restent inchangés.

Ce service relève maintenant du Conseil Régional.

Ecole – RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Le RASED intervient à l'école pour apporter des aides diverses aux enfants.

Il sollicite une participation financière de la Commune afin d'acquérir du matériel de motricité et des jeux pour un montant d'environ 200 €.

Orange – Redevance d'Occupation du Domaine Public

Le montant de la redevance versée à la Commune au titre de l'année 2016 est de 2 265,54 €.

Enedis – Redevance d'Occupation du Domaine Public

Le montant de la redevance versée à la Commune au titre de l'année 2016 est de 200 €.

Remboursement assurance

L'assurance nous rembourse un montant de 538,20 € correspondant à la réparation du chargeur.

Eclairage public

Le Syndicat Énergie Haute-Vienne est désigné comme maître d'ouvrage pour le renouvellement de l'éclairage public.

Le montant s'élève à 31 110 € HT.

Il subventionnera l'opération à hauteur de 60 %, soit 18 666 € HT.

Le Conseil Départemental subventionnera à hauteur de 40 % sur le reste à charge, soit 4 977,60 €.

La Commune devra donc payer la somme de 7 466,40 € + 6 222 € de TVA, soit un total de 13 688,40 €.

Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin peut octroyer une subvention dans le cadre d'un programme de rénovation énergétique sous réserve de participation au projet « villes et villages étoilés ».

Le Conseil municipal prend une délibération de principe pour demander une subvention auprès du PNR.

Ateliers municipaux

Monsieur Jacky Gracieux a été désigné maître d'œuvre pour l'extension des ateliers municipaux.

Le chiffrage de ces travaux hors honoraires se monte à 38 143,50 € HT (terrassement, maçonnerie, structure métallique et électricité).

L'Etat subventionne ces travaux à hauteur de 25 % (DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux) et le Conseil Départemental à hauteur de 20 %.

Le reste à charge prévisionnel pour la Commune est de 22 867 €.

Vente du local 69 place du Général de Gaulle

Les acquéreurs ont fait une nouvelle proposition à 13 000 € pour l'achat du bâtiment « Carreau ».

La volonté est de transformer ce local en une boutique de vente de bijoux « fait-main » (bijouterie fantaisie).

Bail de location local 69 place du Général de Gaulle

Les futurs acquéreurs ont fait une demande pour installer dans ce local une boutique éphémère (exposition et vente de bijoux) pour l'été.

Après échange des différents avis, le bail saisonnier sera proposé à titre gracieux.

Il prendra effet pour 2 mois après la signature du compromis de vente.

Vote : Pour : 7 Contre : 4

Personnel communal

Le contrat pour le poste d'ATSEM et d'adjoint administratif est renouvelé pour 3 ans.

PLUi

La révision du PLUi entre dans la phase du zonage.

Une réunion publique sera programmée en début d'année 2018.

Feu d'artifice

Le feu d'artifice du 15 août sera tiré par la société Auterie Artifices pour le même montant que l'an passé : 6 200 € TTC.

Jury du concours des maisons fleuries

Celui-ci est composé de Patrick Précigout, Jocelyne Bétemps, René Paraud et Caroline Dupeyroux.

Le passage est prévu le 24 juin.

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} septembre 2017 :

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jean-Christophe Tournois, Karine Bula-Lafont.

Absent avec pouvoir : Alain Passerieux

Absents excusés : Lydie Gros, Jim Tran

Absents : Sabrina Conjaud, Jean-François Decroisant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• ORDRE DU JOUR :

Répartition du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)

Rappel : la création de ce fonds est liée à la réforme fiscale de 2011 qui, en supprimant la taxe professionnelle, a conduit à la création de dispositifs de compensation.

Avant la fusion des Communautés de Communes, la répartition se faisait de la manière suivante :

- Mont de Châlus : 95 % pour la Communauté de Communes et 5 % à partager entre toutes les Communes ;
- Pays de Nexon : 20 % pour la Communauté de Communes et 80 % à partager entre toutes les Communes.

Aujourd'hui, 2 solutions sont possibles :

- le droit commun mais la Communauté de Communes ne percevra pas ce qu'elle a budgété (19 782 € pour la Commune et 125 045 € pour l'Intercommunalité) ;
- la dérogation libre qui est un peu moins bénéfique pour les Communes mais qui assure le montant budgété à la Communauté de Communes (19 078 € pour la Commune et 133 912 € pour l'Intercommunalité).

Vote : 11 pour la dérogation libre.

Vente de terrain Place du Général de Gaulle

Les propriétaires du restaurant Le Saint-Fortunat souhaitent acheter une surface supplémentaire de la place du Général de Gaulle pour améliorer l'aménagement de leur terrasse. La surface sera définie après le bornage.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Le Conseil municipal fixe le prix à 3 € le m².

Une enquête publique devra être réalisée.

Déclassement zone de captage des Chevailles

Considérant que ce captage n'est plus utilisé depuis que la gestion de l'eau a été déléguée à la SAUR, les périmètres de protection pourraient être supprimés.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de déclasser cette zone.

Une délibération sera prise dans le même sens par le Syndicat Vienne Briance Gorre.

Vote : Pour : 7 Abstentions : 4

Commerces de proximité

Un point a été fait sur les commerces de proximité du centre bourg.

Monsieur le Maire reste en contact avec Coop pour une éventuelle reprise.

Un rendez-vous est fixé au 29 septembre avec un responsable Coop Atlantique et un repreneur potentiel.

En ce qui concerne la boucherie, un bilan financier sera fait fin septembre pour savoir si les bouchers peuvent continuer d'exercer à Bussière-Galant.

Après discussion avec le Président et le Vice-président en charge de l'économie de la Communauté de Communes, ceux-ci souhaiteraient rester sur le même concept avec un laboratoire pour 2 points de vente.

Si toutefois le site de Bussière-Galant peut continuer son activité, une autre solution est demandée pour le site de Flavignac en séparant les 2 boucheries.

Un micro diagnostic sera réalisé par la Châtaigneraie Limousine et la Communauté de Communes sur les différents commerces : alimentation, boucherie et boulangerie.

Monsieur le Maire poursuivra la négociation sur un éventuel achat de bâtiment.

Demandes de subventions

- Toiture garderie – accueil de loisirs :

L'estimation des travaux (désamiantage, toiture, plafond) est de 37 637,65 € HT.

Plusieurs demandes de subventions vont être déposées (Conseil départemental, Etat, CAF, Communauté de Communes)

- Jeux pour enfants :

La Commune souhaite acheter de nouveaux jeux pour le lac. Le montant est estimé à 7 566 € HT.

Plusieurs demandes de subvention vont être déposées (Conseil département, CAF).

- Peinture salle des fêtes :

La Commune va devoir réaliser des travaux de rénovation intérieure de la salle des fêtes. Le montant est estimé à 6 352,73 € HT.

Une demande de subvention va être déposée auprès du Conseil départemental.

- Grosses Réparations de Voirie Communale :

La Commune va devoir réaliser des travaux sur les routes. Le montant est estimé à 82 731,80 € HT.

Une demande de subvention va être déposée auprès du Conseil départemental.

- Station d'épuration du bourg :

Les travaux d'assainissement dans le bourg (travaux de remplacement de canalisations sur le réseau d'assainissement collectif et création d'une nouvelle station d'épuration) vont pouvoir être réalisés en 2018.

Le montant est estimé à 782 620 € HT (honoraires et travaux). Celui de l'étude réalisée est de 12 096,28 € HT (étude et passage caméra).

Une demande de subvention va être déposée auprès du Conseil départemental.

Redevance assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter la redevance assainissement pour l'année 2018.

Temps d'activités périscolaires – Convention d'animation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des ateliers, à la charge de la Commune, sont proposés pendant les temps d'activités périscolaires.

L'association Musiquons & Compagnie propose, pour l'année scolaire 2017-2018, un atelier de découverte de l'anglais de façon ludique pour un tarif de 30 € de l'heure.

Questions diverses

- L'association Cadanses Folk demande la mise à disposition de la salle des fêtes pour une veillée le samedi 7 octobre.
- L'Union Cycliste de Flavignac demande la gratuité de la salle des fêtes pour la Fête du Cidre le 15 octobre. Seule l'utilisation de la cuisine sera payante.
- Une subvention exceptionnelle de 100 € est attribuée au Secours Populaire pour des travaux (carrosserie, mécanique, flocage) sur le camion Solidaribus.

CONSEIL MUNICIPAL du 26 octobre 2017 :

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétémps, René Paraud, Jim Tran, Sabrina Conjaud, Karine Bula-Lafont.

Absents avec pouvoir : Claudine Pradier, Jean-Christophe Tournois

Absente excusée : Lydie Gros

Absent : Jean-François Decroisant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• **ORDRE DU JOUR :**

Modification des statuts de la Communauté de Communes

La loi NOTRe redéfinit et renforce les compétences des Communautés de Communes. Il incombe donc à ces dernières d'organiser, de rédiger et d'inscrire les nouvelles compétences obligatoires et optionnelles pour se mettre en conformité avec la loi au 1^{er} janvier 2018 :

- les nouvelles compétences obligatoires des intercommunalités au 1^{er} janvier 2018, en particulier la prise de compétence « GEMAPI » (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- la généralisation des compétences optionnelles au 31 décembre 2017 et la définition des intérêts communautaires s'y rapportant,
- la modification de certaines compétences supplémentaires inscrites dans les statuts (enfance, jeunesse notamment), impactées par la généralisation de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire ».

La « GEMAPI » ne sera pas assurée directement en régie par l'Intercommunalité mais délèguera cette compétence, via une convention, au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne qui travaille déjà sur ces problématiques.

La compétence sur le plan d'eau reste à la Commune.

Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

Le syndicat va modifier ses statuts pour pouvoir assurer la compétence « GEMAPI » à la place des Intercommunalités si elles le souhaitent.

Cette évolution statutaire a pour but de passer en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux « EPAGE ».

Cette labellisation est soumise à l'approbation du Préfet, coordonnateur de bassin, après avis de la commission locale de l'eau du SAGE Vienne et du comité de bassin Loire Bretagne.

Les communes du bassin doivent également délibérer.

La compétence « GEMAPI » recouvre 4 items :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une partie de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines.

Syndicat des Eaux Vienne-Briançonnais-Gorren

Le comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement en Eau Potable Vienne-Briançonnais-Gorren s'est réuni en vue d'examiner les demandes d'adhésion des communes de La Meyze et de La Porcherie.

Une délibération pour l'adhésion de celles-ci est demandée aux communes membres.

Demande de prolongation de mise à disposition d'un local

Les futurs acquéreurs du local 69 place du Général de Gaulle, qui ont créé une boutique éphémère pour l'été, demandent la prolongation du bail jusqu'en décembre.

Convention pour droit de coupe d'herbe et de pacage

Il s'agit d'une parcelle, appartenant à la Commune, située à côté de la station d'épuration. L'exploitant actuel cesse son activité au 31 octobre 2017.

Monsieur le Maire propose de faire une convention pour droit de coupe d'herbe et de pacage à un nouvel exploitant qui occupe déjà un terrain jouxtant celui-ci.

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement (TA), outil de financement des équipements publics de la Commune, est appliquée depuis le 1^{er} mars 2012.

Elle est destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations financières suivantes : participation pour voirie et réseaux (PVR), participation pour raccordement à l'égout (PRE), participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS).

Le Conseil municipal avait institué cette taxe au taux de 1 %, pour une durée de 3 ans, et avait également fixé les exonérations possibles.

Le Conseil municipal doit à nouveau délibérer avant le 30 novembre 2017, avec application au 1^{er} janvier 2018, pour fixer le taux de la TA et se prononcer sur un certain nombre d'exonérations partielles ou totales.

Le Conseil municipal décide de maintenir le taux à 1 % sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer la part communale, en application de l'article L331-9 du Code de l'urbanisme :

- 1- les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^o de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L.331-7 (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAIs (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration) qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+ (Prêt à Taux Zéro)) ;
- 2- dans la limite de 50 % de leur surface, les locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2^o de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du Code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) ;
- 3- les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3^o de l'article L.331-12 du code de l'urbanisme ;
- 4- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- 5- les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée minimum de 3 ans.

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Effacement de dette

La Trésorerie de Châlus a transmis un état récapitulatif concernant la cantine scolaire d'une famille de Flavignac.

Un dossier de surendettement a entraîné l'effacement des dettes d'une somme de 55,25 €.

Demande d'aide financière

Une demande d'aide financière nous a été faite par le Collège Darnet de Saint-Yrieix-la-Perche, section SEGPA pour l'organisation d'un voyage en Auvergne.

Un élève de la Commune est concerné.

Le total des subventions espérées par le Collège pour le financement de ce voyage est de 400 €. Il est proposé de proratiser la participation de la Commune selon le nombre d'enfants qui réside sur la Commune : soit 400 € divisés par 16 enfants, ce qui donne une subvention de 25 € par enfant.

Pour aider les enfants à participer à ces classes de découverte, la Commune participera à hauteur de 25 € pour cet élève.

Demande de prêt de salles

La chorale La Clé du Chant organise un concert à l'église, avec entrée gratuite, le samedi 4 novembre 2017.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier demandant l'utilisation de la salle des fêtes (petite salle), à titre gracieux, pour un vin d'honneur après le concert.

L'Union Cycliste de Flavignac demande la mise à disposition gratuite d'une salle pour les inscriptions de la randonnée VTT et pédestre des Feuillardiers le 5 novembre 2017.

SEHV – Achat groupé pour la fourniture d'électricité des contrats supérieurs à 36 kva

EDF a obtenu le marché suite à la consultation pour l'achat groupé d'électricité réalisé par le Syndicat Energies Haute-Vienne pour les contrats supérieurs à 36 kilovoltampères.

Pour notre Commune, seul le comptage de la salle des fêtes est concerné.

Selon les consommations des années antérieures, l'économie devrait être de 20 %.

Le nouveau contrat entrera en vigueur au 1^{er} avril 2018.

Remboursement de l'assurance

L'assurance nous rembourse un montant 1 202,58 € concernant un dégât des eaux dans la salle du Conseil.

Le dégât concerne une partie du plafond et l'isolation au-dessus et quelques luminaires. Seules les plaques de faux plafond abîmées, soit environ 18 m², seront remplacées et non la totalité. Une partie des luminaires sera également remplacée.

Vote : Pour : 12 Contre : 1

Salle des fêtes – Ecole de musique

VIO Notes dispense des cours de musique quatre fois par semaine à la salle des fêtes (salle étage) pendant la période scolaire.

Compte tenu des frais de fonctionnement de la salle des fêtes, notamment chauffage et électricité, elle propose de verser des frais de participation d'un montant de 200 € par an.

Mise à disposition d'un agent auprès du CIAS Pays de Nexon – Monts de Châlus

La demande de renouvellement de mise à disposition d'un agent auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays de Nexon - Monts de Châlus est accordée pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2020 inclus, à raison de 4 heures hebdomadaires.

Information pose compteur Linky par Enedis

L'entreprise IMC TELECOM effectuera la pose des nouveaux compteurs Linky pour le compte d'Enedis, distributeur d'énergie.

Les interventions s'effectueront fin d'année 2017 et début d'année 2018.

Cette entreprise emploie du personnel en réinsertion professionnel.

Information dématérialisation cartes grises et permis de conduire

A partir du 6 novembre 2017, il n'y aura plus d'accueil en préfecture pour les documents administratifs tels que carte grise, permis de conduire et donc plus d'imprimés délivrés en mairie.

Les démarches devront être réalisées sur un portail internet.

Pour ceux qui ne sont pas équipés informatiquement, des postes seront à disposition dans les Maisons de Service Au Public (MSAP) à Nexon ou Châlus.

Numérotation des villages

Les plaques supports des numéros seront fabriquées chez Laser Service à Saint-Laurent-sur-Gorre.

Le choix du modèle et la police d'écriture ont été retenus lors du Conseil municipal.

Vente terrain place du Général de Gaulle

Une enquête publique sera nécessaire avant la vente de ce terrain.

Un recensement d'autres parcelles sur la Commune pouvant être vendues aux propriétaires limitrophes sera fait afin de profiter de cette enquête publique.

Elagage

Un courrier demandant l'élagage des branches surplombant les voies communales et gênant la circulation va être envoyé aux propriétaires.

Point sur les reprises des commerces

- Magasin Coop : Après la rencontre que nous avons eu fin septembre avec 2 personnes de Coop et un éventuel repreneur, celui-ci devait donner une réponse rapide mais, à ce jour, aucune réponse de sa part, positive ou négative, n'a été donnée.
- Boucherie Laplaud : il sera pris rendez-vous avec le propriétaire pour une visite des lieux.
- Boucherie des Monts de Châlus : après la cessation d'activité, la Communauté de Communes a relancé une consultation.

Travaux divers

RÉNOVATION D'UNE ANNEXE PLACE DE DIETENHOFEN



L'association ALEAS œuvre pour la réinsertion dans le monde du travail de publics en difficultés afin de favoriser le retour à l'emploi sur la Haute-Vienne.

Grâce à cette association, l'appentis servant de stockage en face de la salle des fêtes a pu être rénové.

Les travaux ont consisté en la réfection totale de la toiture (changement des bois, tuiles, zinguerie, etc).

Les matériaux et les repas des ouvriers ont été pris en charge par la Commune pour un montant de 5 872,90 € TTC.

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus a financé la main d'œuvre de ce chantier d'insertion à hauteur de 190 € par jour travaillé.

GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE COMMUNALE

Cette année, c'est l'entreprise Pijassou TP qui a effectué les travaux de réfection de routes (Beyrand, Le Goulet et Le Pâisseix) pour un montant de 31 791,20 € HT.

L'entreprise Teyssier a, quant à elle, réalisé le dérasement d'accotements et le curage de fossés pour un montant de 2 245 € HT.

Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 40 % par le Conseil départemental.



TRAVAUX AVENUE JEAN JAURÈS

Le Conseil départemental a réalisé la réfection de la RD 20 entre Les Cars et Saint-Martin-le-Vieux.

Le marquage au sol, à la charge de la Commune dans l'agglomération, a été effectué par l'entreprise Aximum.

A cette occasion, 3 zones de passages piétons ont été créées sur l'avenue Jean Jaurès aux 2 principaux carrefours et pour le chemin de randonnée.

Le montant total des travaux est de 6 646,60 € HT.

Ils ont été subventionnés à hauteur de 20 % par le Conseil départemental.



TRAVAUX RUE JEAN RATEAU



L'entreprise Pradeau TP a effectué des travaux de restructuration et de déplacement des canalisations des eaux usées et eaux pluviales entre le bas de la place du Général de Gaulle et le terrain de basket rue Jean Rateau.

Cette opération fait partie de la première tranche des travaux de réhabilitation de la station d'épuration. Le coût total est de 71 217,64 € HT avec un financement à 60 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et à 10 % par le Conseil départemental.



L'effacement du réseau électrique aérien nécessaire à l'implantation des pavillons ODHAC a été effectué par l'entreprise Batifoix sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis.

Ces travaux ont été financés par Enedis pour la mise en conformité, par l'ODHAC et la Commune dont le reste à charge est de 14 811,49 € HT.



Le terrassement des 4 pavillons ODHAC a débuté en octobre.
Des pieux de fondation ont été nécessaires vu la nature humide du terrain.
La durée prévisionnelle des travaux est d'un an.

TRAVAUX ÉCOLE



Cet été, 2 classes de maternelle et la salle de motricité ont été rénovées.

Ces travaux ont eu pour but de remplacer les huisseries, l'éclairage par des LED, les sols dans 2 salles, de doubler les murs côté rue Saint-Fortunat et de refaire une partie des peintures.

Ils ont été réalisés par des entreprises locales : EURL Barriant (électricité), entreprise Guy Marchat (menuiseries), entreprise Florent Conjaud (murs, peinture et revêtement de sol), Olivier Nourry (plomberie) pour un montant total de 45 180,80 € HT.

Ils ont été subventionnés à hauteur de 25 % par l'Etat et de 20 % par le Conseil départemental.

TRAVAUX DE CONSERVATION – OBJETS DE L'ÉGLISE

Des travaux ont été nécessaires pour la conservation de plusieurs objets situés dans la salle du trésor à l'église.

Il s'agit de la châsse reliquaire du crâne de Saint-Fortunat, de la châsse reliquaire de Sainte-Valérie appartenant à la Commune de Meilhac, d'un reliquaire monstrance cylindrique, d'une monstrance tourelle et d'un bras reliquaire.

Les travaux ont été réalisés par Stéphane Crevat, conservateur d'objets d'art pour un montant de 10 378 € HT.

Ils ont été subventionnés par l'Etat (4 078,50 €) et par le Conseil départemental (3 105,50 €). La Commune de Meilhac a participé à la restauration de la châsse Sainte-Valérie (497,40 €).



Réglementation

DÉMATÉRIALISATION POUR LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONDUIRE ET DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION



Depuis le 6 novembre 2017, les démarches liées aux certificats d'immatriculation (cartes grises) et permis de conduire ne sont plus traitées aux guichets de la préfecture.

Les guichets cartes grises et permis de conduire sont donc définitivement fermés au public et les démarches se font exclusivement en ligne à partir du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr/>.

Les usagers peuvent effectuer leurs démarches sur Internet soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers de confiance (professionnels de l'automobile ou auto-écoles).

Les usagers ne disposant pas ou ne maîtrisant pas Internet peuvent être accompagnés dans un point d'accueil numérique en préfecture et en sous-préfectures ou dans l'un des points de contact des Maisons de Service Au Public réparties sur le département (voir Châlus et Nexon).

Comment faire par Internet ?

Il suffit, grâce à son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, de créer un compte sur : www.ants.gouv.fr.

Il est également possible de se connecter directement grâce à son compte France Connect en utilisant les identifiants de l'un de ses comptes existants : ameli.fr, impots.gouv.fr, identité numérique de La Poste ...

Comment faire pour les usagers qui n'ont pas ou ne maîtrisent pas Internet ?

Pour les accompagner, plusieurs points d'accueil numérique avec des médiateurs à la préfecture et en sous-préfectures sont à la disposition des usagers.

En complément des points numériques, les usagers peuvent appeler le numéro national d'aide 34 00 (0,06 € par minute). Ce serveur vocal interactif national apporte des réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Par ailleurs, des points de contact sont déployés dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) du département.

Vous pouvez vous rendre dans les MSAP de Châlus et de Nexon. Des ordinateurs en accès libre sont mis à disposition du public. Les animateurs-médiateurs proposent une aide individuelle afin d'accompagner au mieux les usagers.

Laëtitia MALLEFONT
Référente MSAP Châlus
05.19.09.00.04
assistante2.pag@ccpn-mdc.fr
du lundi au vendredi
09h00-12h30 et 13h30-17h00

Pierre GAROT
Directeur Centre Social MSAP Nexon
05.55.58.11.05
msap.nexon@orange.fr
lundi 14h00-19h00 et
du mardi au vendredi 09h00-12h30 et 14h00-19h00

Concours des maisons fleuries

Suite au passage du jury communal le 24 juin 2017, voici les résultats du concours des maisons et fermes fleuries :



1^{ère} catégorie

Maison avec jardin

- 1- Georgette Delhiat - Le Pâisseix
- 2- Alain Piquet - 15 rue Mozart
- 3- Daniel Marchive - La Borde
- 4- Jean Rougier - Lascaux
- 5- Antonio De Almeida - Lafarge
- 6- Edith Cherbeix - Les Cheyroux
- 7- Nicole Darthout - 86 rue Pasteur
- 8- Michel Vautier - Les Bouèges
- 9- Monique Gayot - 5 rue Pierre Loti
- 10- Lucette Bonnetaud - 22 rue Mozart
- 11- Simone Dumont - 16 rue Haute du Bourg
- 12- François Gayot - 47 route de Rilhac
- 13- Dominique Guyonnaud - Les Chabannes
- 14- Marie-Christine Fleurat - 18 rue des Palennes
- 15- Damien Guyot - 2 passage Parmentier
- 16- Daniel Peyrache - Les Grands Monts
- 17- Jean-Marc L'Orphelin - Foulénoux

2^{ème} catégorie

Décor floral installé sur la voie publique

- 1- Martine Gayot - Petite rue de Brelaudie
- 2- Catherine Favaro - 40 rue Jean Moulin

3^{ème} catégorie

Balcon ou terrasse

- 1- Thierry Klein – La Ribière
- 2- Jean René Fleurat – Rue de la Ribière

4^{ème} catégorie

Fenêtres et murs

- 1- Ginette Leblanc – 18 rue Pasteur

8^{ème} catégorie

Fermes fleuries

- 1- Guy Sainte-Catherine - Poignade

Ça s'est passé à Flavignac

RÉTROSPECTIVE MANIFESTATIONS



Fête de la musique
21 juin 2017



Kermesse de l'école
23 juin 2017



Concours canin
1^{er} juillet 2017



Concert des chorales d'Aixe,
Verneuil et Brigueuil à l'église
4 novembre 2017



Cérémonie du 11 novembre



Repas des aînés
9 décembre 2017

Nouveau à Flavignac

PRATICIENNE ÉNERGÉTIQUE



ACCES BARS : Méthode du lâcher prise

Objectifs :

Faciliter en chacun de nous une plus grande ouverture à la conscience par la libération.

Comment ça marche ?

Une stimulation de **32 points crâniens** par apposition des doigts pour former **16 barres énergétiques** reliées au domaine de la vie.

Ce soin a pour effet immédiat une **relaxation profonde** du corps en calmant les esprits.

Il s'agit d'un processus incroyable nourrissant et relaxant qui défait les limitations « dans tous les aspects de votre vie que vous êtes prêts à changer ».

Lorsque les barres sont activées, **une relaxation intense** permet la libération de la charge électromagnétique qui maintient en place : pensées, considérations, conclusions, attitudes, émotions et sentiments **accumulés** qui nous limitent dans différents domaines.

Les barres libèrent alors des souvenirs, des pensées, des émotions, des convictions accumulées tout au long de sa vie.

A la fin de la séance, on a l'esprit totalement **serein et apaisé**.

En 1990, Gary Douglas le fondateur de la méthode dit : « Après une séance d'access bars, au pire, vous serez détendu comme après un excellent massage, au mieux, toute votre vie va changer ».

Mon but est de vous apporter du bien-être en relaxant profondément votre corps et votre esprit pour une ouverture de soi permettant de défaire en douceur les blocages, pensées ...

Durée du soin : 1h30 environ

Je vous attends dans mon espace bien-être sur rendez-vous du lundi au samedi.

Infos diverses

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Depuis plusieurs années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

COURS DE MUSIQUE



Comme les années précédentes, des cours de musique « individuels » et « adaptés » pour adultes et enfants (piano, guitare et synthétiseur) sont assurés à la salle des fêtes depuis la rentrée de septembre.

Pour tout renseignement, contacter Violaine Buisson au 05.55.39.76.75 ou 06.10.91.07.78

CIMETIÈRE



La loi n°2014-110 dite loi Labbé, qui permet de mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, a été adoptée.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, leur utilisation est interdite dans tous les espaces verts, jardins publics et parcs sauf les cimetières et les stades.

Afin d'anticiper leur totale interdiction à l'avenir et pour un entretien plus facile, les graviers des allées du cimetière ont été peu à peu remplacés par du gazon.

ÉLAGAGE DES VOIES COMMUNALES

Nous avons constaté que beaucoup de nos routes communales avaient besoin d'élagage des branches qui avançaient sur l'emprise des voies.

Celles-ci compromettent aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière que la conservation même des routes en favorisant la persistance d'humidité.

En effet, beaucoup de véhicules (engins agricoles, camion de ramassage d'ordures ménagères, cars scolaires, camions de livraison...) rencontrent de nombreuses difficultés sur nos routes dues à l'absence d'élagage.

Il est nécessaire de réglementer, pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies communales, l'abattage des arbres et branches morts et de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent à cet égard.

J'insiste également sur le fait que la responsabilité des propriétaires sera engagée en cas d'accident survenu du fait de leur inaction.

FEUX DE PLEIN AIR

L'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) est désormais interdit toute l'année en tout lieu du département.

Les raisons de ces dispositions ?

La volonté des autorités de renforcer la prévention des incendies, comme de préserver la qualité de l'air.

Dans ces objectifs, l'arrêté préfectoral limite le recours au brûlage aux seuls cas qui le justifient.

Je suis un particulier, que faire de mes déchets verts ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts étant désormais formellement interdit toute l'année pour tous les particuliers du territoire du département, ceux-ci doivent soit les composter, soit procéder à leur broyage, soit les déposer en déchèterie.

Notons que cette interdiction de brûlage des végétaux à l'air libre toute l'année s'étend également aux professionnels et aux collectivités locales.

APPEL A CANDIDATURES POUR UN PORTE-DRAPEAU

Plusieurs cérémonies commémoratives ont lieu chaque année : la fin de la 1^{ère} guerre mondiale le 11 novembre, de la 2^{ème} guerre mondiale le 8 mai et de la guerre d'Algérie le 19 mars.

Lors de ces commémorations, les défilés sont ouverts par des porte-drapeaux.

Nous recherchons des volontaires. Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de mairie.





Ce qu'il faut retenir sur le compteur communicant LINKY

- Une **DIRECTIVE EUROPEENNE** impose 80% de compteurs communicants, en Europe, d'ici 2020. En France, 35 millions de compteurs seront installés d'ici 2021 (soit 90% du parc).
- La **POSE** du compteur Linky est **GRATUITE**. Le compteur Linky fait partie des investissements de modernisation d'Enedis (au même titre que l'enfouissement des réseaux).
- Le compteur Linky sera installé **EN LIEU ET PLACE** de votre compteur actuel. **Sa taille est identique à votre compteur actuel.**



- La durée moyenne de pose d'un compteur Linky est de **30 MINUTES**.
- L'entreprise de pose missionnée par Enedis sera clairement identifiée par un logo « **PARTENAIRE Enedis pour LINKY** ». Pas de doute possible.
- Un courrier avec toutes les informations relatives à la pose du compteur Linky vous sera adressé **30 A 45 JOURS** avant l'intervention.
- Votre présence n'est nécessaire que si votre compteur est situé à l'intérieur de votre logement.



Linky, les contacts utiles !

Pour valider ou modifier la date de pose de votre compteur et avoir accès aux services associés au compteur Linky

Créez un compte personnel sur :
<https://espace-client.enedis.fr/erdf-devient-enedis>
 N° Vert : 0 8000 54 659

Enedis est une entreprise de service public gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques indépendamment de la fourniture d'électricité que vous avez choisie.

Les avantages du compteur Linky

Plus besoin d'être présent

Le relevé se fait à distance et devient quotidien.

Sans rendez-vous

Les interventions techniques courantes se font à distance, sans vous déranger, et dans des délais plus rapides.

Dépannage encore + rapide

En cas d'incident ou de panne, le diagnostic est facilité, Enedis vous dépanne plus vite.

Maîtrise de l'énergie

Une meilleure maîtrise de votre consommation d'électricité grâce au suivi quotidien sur Internet

Espace personnel

Suivez vos consommations d'électricité : jour par jour, par historique et comparaisons.

Le déploiement en Haute-Vienne

Linky en Haute-Vienne, c'est quoi ?



67 emplois créés

35 900 compteurs posés/an

295 000 compteurs

34 millions d'euros

150 compteurs posés/jour



Pour savoir quand Linky sera installé dans votre commune, www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous

L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration...

L'ADIL 87 est à votre service : elle répond gratuitement et en toute objectivité à vos interrogations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, ...
- **Accession à la propriété** : études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, assurances, garanties décennales et autres, ...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, ...
- **Amélioration de l'habitat** : prêts et subventions de l'ANAH, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, crédits d'impôts, ...

ADIL 87

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 10 89 89

**Horaires : du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**

www.adil87.org

Des permanences ont lieu près de chez vous : Bellac, Bessines, Bujaleuf, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche et à la CAF.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

Vie associative

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

La saison 2017/2018 est déjà bien entamée.

Cette année, une 2^{ème} équipe a été créée et engagée après 6 saisons d'interruption.

Les objectifs fixés lors de l'assemblée générale sont la montée en division supérieure (D3) et le Challenge Georges Var, brillamment remporté au mois de juin dernier.

Pour l'instant, ils sont tenus puisque l'équipe 1 pointe à la 5^{ème} place à seulement 3 points des leaders de la poule.

Elle a, certes, subi 2 défaites mais à l'extérieur et chez les premiers de la poule.

Cette équipe a trouvé sa vitesse de croisière en championnat avec la meilleure attaque de la poule. Elle est qualifiée pour les 1/16 de finale de la coupe de la Haute-Vienne qui aura lieu le 7 janvier 2018.

L'équipe 2 est encore en train de se chercher mais s'améliore de dimanche en dimanche. Elle est tributaire de l'équipe 1 pour compenser les blessures, les indisponibilités, les suspensions, etc.

De plus, le club est un peu limité en effectif en ce moment mais espère des arrivées à la trêve.



Si des personnes sont intéressées par la pratique du football, elles seront accueillies avec beaucoup d'intérêt.

Si vous souhaitez prendre contact, les entraînements ont lieu les jeudis soir à 19 heures 30 au stade Saint-Fortunat.

Nous remercions nos fidèles supporters qui nous suivent même à l'extérieur.

Le calendrier 2018 est en cours de préparation chez l'imprimeur.

Comme tous les ans, les dirigeants et joueurs feront le tour de la Commune pour vous le proposer.

Sur ce calendrier figurent la plupart des artisans et commerçants locaux et des alentours. Il peut vous rendre service en cas de besoin. Le club les remercie de leur participation.

Pour tout renseignement sur le club, contacter le secrétaire général Jean-Pierre Paraud au 05.55.39.15.66.

UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

L'automne à Flavignac, mieux que l'été indien !

Le dimanche 15 octobre 2017, la 23^{ème} édition de la fête du cidre fut une réussite par une magnifique journée d'automne.



Une foire artisanale, forte de plus de 50 exposants divers et variés, un vide-greniers qui a réuni 100 participants, des chiens de traîneaux, des dromadaires sur les bords du lac Saint-Fortunat, la troupe folklorique « La Mandragore » ...

Tout cela autour du fil rouge : le cidre, fabriqué en continu sur place avec d'excellentes pommes ramassées sur des pommiers traditionnels ...

C'est cela la fête du cidre : une ambiance particulière ressentie par les milliers de personnes venues au cours de la journée.

Merci à tous les partenaires, donneurs de pommes, à la municipalité et aux nombreux bénévoles totalement épuisés à la tombée de la nuit mais tellement heureux d'avoir participé à une animation hors normes.

Et le 5 novembre, la 22^{ème} édition de la randonnée VTT et pédestre « Les Feuillardiers » a réuni plus de 300 vététistes et près de 150 marcheurs venus découvrir les couleurs flamboyantes des forêts de Les Cars et Rilhac-Lastours et vivre une matinée d'air pur.

Merci encore à toutes et tous, rendez-vous en 2018 pour de nouvelles animations.



FLAVIGNAC CRÉATION

Le club de Loisirs Créatifs de Flavignac a préparé activement des articles pour Noël. Outre ses boules traditionnelles, de nouvelles décorations sont apparues pour orner les sapins.

Des articles cadeaux sont toujours réalisés : des modèles uniques d'écharpes en soie peintes à la main, du travail sur bois, des porte-clés personnalisés, etc.

Des nouveautés ont été proposées : des bijoux fantaisie en perles de rocaïlle et des mangeoires pour oiseaux, qui ont remporté un beau succès.

Tous ces travaux ne nécessitent pas d'aptitude particulière pour les réaliser.

Vous avez pu voir FLAVIGNAC CREATION à la fête du cidre et sur les marchés de Noël de Flavignac, Jumilhac, Châlus, Saint-Laurent-sur-Gorre, La Meyze et Saint-Maurice-les-Brousses.

Le club se réunit tous les jeudis après-midi de 14 à 17 heures dans la petite salle des fêtes.



Renseignez-vous auprès de la présidente Agnès Lafarge au : 05.55.39.12.11.

LES COPAINS D'EYNANÇAS

La rencontre annuelle des Copains d'Eynanças a eu lieu par une très belle journée estivale le dimanche 24 septembre 2017.

Le repas était prévu au restaurant La Table des Faubourgs à L'Aiguille où 36 adhérents se sont retrouvés dans une chaleureuse ambiance.

Au cours de l'assemblée générale, le rapport moral de la Présidente, ainsi que le rapport financier de la Trésorière ont été approuvés à l'unanimité.

La cotisation annuelle est maintenue à 7 €.

Il a été proposé une nouvelle rencontre au printemps 2018 avec visite d'un site touristique et repas comme il se doit.



Les anciens élèves n'ayant pas pu être contactés ne doivent pas hésiter à se manifester auprès de :

La Présidente – Nicole GOURCEROL – Email : gource7@orange.fr – Tél : 06.81.60.48.97

La Secrétaire – Jacqueline GLENISSON – Email : jacquelinegl@sfr.fr – Tél : 06.70.17.37.48.

FLAVIGNAC LOISIRS

CHEZ LES ANCIENS

Comme le veut la tradition, les anciens se sont retrouvés au Saint-Fortunat **le 14 juillet pour le déjeuner**. Les ris de veau et la pintade farcie n'ont pas manqué de réjouir les papilles !!

L'été s'est poursuivi par le **pique-nique** annuel servi à l'intérieur du Foyer Gaston Vernaud. Les membres du Bureau avaient préparé, avec beaucoup de soin, un grand choix de crudités, charcuterie, viandes froides et une rafraîchissante salade de fruits frais. Quelques joueurs de belote ont terminé la journée.

Jeudi 5 septembre au matin, 38 personnes ont pris la direction du Périgord pour une **journée de détente**.

La matinée a été consacrée à une balade en gabare sur la Dordogne qui a permis de faire découvrir les châteaux et l'environnement qui bordent le fleuve.

Un déjeuner gastronomique typique de la région attendait nos promeneurs : on se souvient encore du goût des succulentes pommes de terre sarladaises !!

Une promenade en calèche à travers la campagne a permis la digestion et un goûter « à la noix » a clôturé la journée.



en calèche

Mardi 3 octobre, une cinquantaine de personnes se réunissaient dans la petite salle des fêtes autour d'un excellent **bourguignon** préparé par le restaurant Le Saint-Fortunat, le reste du repas ayant été concocté par les membres du Bureau. Les appétits et l'ambiance étaient au beau fixe. Une tombola a distribué de nombreux lots périgourdins.

Les choses sérieuses se sont précisées avec la **dictée** du 28 octobre qui a réuni une trentaine de personnes dont des jeunes.

Les 4 candidats, dont un jeune homme, qui ont fait 0 faute ont reçu le diplôme de la meilleure dictée.

Tous ont décidé de revenir à la prochaine épreuve qui aura lieu au printemps.

L'après-midi s'est terminé par un goûter.



les lauréats de la dictée

L'année s'est terminée par un **repas** festif qui a rassemblé une cinquantaine d'adhérents.

L'assemblée générale aura lieu le mardi 9 janvier 2018 à la salle du 3^{ème} Age comme habituellement.

Pour joindre la présidente, Agnès Lafarge au 05.55.39.12.11.

CADANSES FOLK

Après vingt ans d'existence, l'association continue de bien se porter et poursuit son objectif qui est de faire découvrir, préserver et transmettre la musique et les danses traditionnelles au plus grand nombre.

Cadanses Folk propose le mardi, par quinzaine, un atelier d'initiation ou de perfectionnement aux danses d'autrefois telles que bourrées, polkas, mazurka, scottish voire des danses encore plus anciennes comme les branles de la Renaissance.

Chaque atelier, d'une durée de deux heures, débute à 20h30.

Il se déroule en deux temps. D'abord l'apprentissage d'une ou plusieurs danses sous la conduite d'une animatrice spécialisée. Ensuite, pour la dernière demi-heure intervient une partie plus récréative avec un « mini bal » animé par les musiciens présents.



veillée du 7 octobre 2017

Un site internet, régulièrement actualisé : www.cadansesfolk.org permet de mieux faire connaissance avec l'association.

Il est également possible d'obtenir diverses informations auprès de Murielle Audevard au 06.03.72.23.26 ou de Anne-Marie Boulesteix au 06.42.05.32.97.

MUSIQUONS & COMPAGNIE

En 2017, Musiquons et Compagnie a vu son activité se diversifier, avec l'animation d'ateliers sonores parents-enfants, au café-librairie le Temps de Vivre à Aix-sur-Vienne et au Centre Culturel J.-P. Fabrègue à Saint-Yrieix-la-Perche.

De nouvelles interventions dans des écoles sont prévues dans les mois à venir.

L'association propose également des cours d'accordéon et des stages d'initiation à l'improvisation pour tout instrument. Etant en capacité de proposer des interventions sur mesure, n'hésitez pas à nous contacter pour toute idée en lien avec le son ou la musique.

Musiquons et Compagnie a également repris au vol l'organisation de la Fête de la Musique de Flavignac. Celle-ci, marquée par la participation spontanée des nombreux enfants présents qui se sont joints à ceux de Bouge Tes Loulous, est maintenant devenue un rendez-vous pour les flavignacois.

Une soirée où l'on éteint la télé, où l'on se retrouve pour partager un vrai moment de convivialité et pour se rencontrer, pour le plaisir de tous.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont œuvré, dans l'ombre ou la lumière, pour que cette soirée soit agréable, à la municipalité pour son soutien, ainsi qu'aux musiciens de Mélométis qui ont accepté de se produire pour... la gloire !

L'édition 2018 verra l'Association des Parents d'Elèves, les P'tits Flacala, se joindre à Musiquons et Cie pour l'organisation.

La programmation sera établie dans les prochains mois, avec une seule certitude à ce jour : elle sera lancée par les enfants...

Dans l'esprit originel de la Fête de la Musique, la scène sera ouverte à tous les musiciens (petits ou grands, débutants ou expérimentés, amateurs ou professionnels...) désireux de partager un ou plusieurs airs de leur répertoire. Nous les invitons à prendre contact avec l'association pour s'inscrire dans les semaines précédant le 21 juin.

Et de toute façon, musicien ou pas, tout le monde sera bienvenu à ce rendez-vous annuel !



*Musiquons
& Compagnie*

Contact :
Isabelle Goy
06.30.34.76.65
musiquonsetcompagnie@gmail.com

COMITÉ DE JUMELAGE

Notre Comité de Jumelage vous présente tous ses meilleurs vœux pour l'année 2018 ainsi qu'à vos familles.

L'année 2017 a été riche en activités pour notre comité.

Nous avons commencé par notre concours de belote le samedi 4 février. Malgré la tempête de la veille et ses désagréments (coupure d'électricité, annulation possible), nous avons été agréablement surpris d'accueillir 34 équipes, avec toujours autant de convivialité. Nous remercions les bénévoles et généreux donateurs pour le travail et le temps passé.

Par la suite, notre rendez-vous le plus important de l'année a été le 35^{ème} anniversaire de notre jumelage, le week-end des 3 et 4 juin. Nous avons eu le plaisir d'accueillir une importante délégation de nos amis de Dietenhofen.

Le samedi, après un pot d'accueil et un temps de repos en famille, nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes pour partager un moment de détente musical avec la fanfare allemande. Ce moment a été suivi par la cérémonie officielle des discours et les échanges de cadeaux. Cette journée s'est vue clôturée par notre soirée anniversaire costumée sur le thème des années 80, une soirée chaleureuse avec beaucoup d'ambiance qui s'est poursuivie jusqu'à très tard dans la nuit.





Le dimanche, après un réveil difficile, un défilé dans les rues, accompagné de la fanfare s'est rendu jusqu'à l'église pour assister à une messe œcuménique. Lors de celle-ci, nous avons pu profiter des chants franco-allemands des chorales des deux comités. La sortie de la messe sur le parvis de l'église a été accompagnée par une troupe de cors de chasse avec la fanfare de Dietenhofen. Le cortège s'est rendu ensuite vers la salle des fêtes pour partager un barbecue.

L'après-midi ensoleillée s'est poursuivie dans le partage musical entre la fanfare et les cors de chasse. La Compagnie Ap'Nez nous a offert un joli spectacle tout en légèreté. Un concours de vélos fleuris a été organisé. Nous remercions les participants qui nous ont émerveillés par leur créativité. Tout au long de l'après-midi, des jeux pour enfants, du tir à l'arc et des jeux de pétanque étaient à disposition pour tous. La journée s'est terminée par un échange musical entre la fanfare, les cors et le public, partage très chaleureux et touchant. Merci pour ce beau moment.

Le lundi matin, c'est le moment douloureux des « au revoir » après un week-end chargé en émotion et de nouvelles rencontres enrichissantes. De nouvelles familles de Flavignac ont rejoint notre comité et ont reçu des familles allemandes pour cet anniversaire. De nouveaux liens se sont tissés. Nous les remercions pour leur démarche et leur souhaitons une longue amitié.

Si, comme ces nouvelles familles, vous voulez construire un échange avec nos amis de Dietenhofen, nous sommes à votre écoute.

Pour débiter 2018, nous vous donnons rendez-vous le **SAMEDI 3 FEVRIER** à partir de 20h pour notre **CONCOURS DE BELOTE** à la Salle des Fêtes de Flavignac : un lot à chaque joueur, tombola, pâtisseries, buvette, ... Venez nombreux.

Cette année encore, un voyage pour la Fête de la Bière est prévu les 2 et 3 juin. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec nous le plus tôt possible.

Nous adressons tous nos remerciements à l'ensemble des bénévoles pour l'organisation de nos diverses manifestations. Toutes les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.

Enfin nous voulions également avoir une pensée émue pour René Lamberty.

Pour tout renseignement concernant nos diverses activités, n'hésitez pas à contacter les coprésidents : Eric Coussy au 05.55.36.08.32 et Mickaël Bourdolle au 06.22.91.58.01. Ils se tiennent à votre disposition.

COMITÉ DES FÊTES

BILAN DES MANIFESTATIONS 2017

- **Faites la soupe à Flavignac**

Le 29 janvier, 16 cuisiniers ont présenté leurs préparations aux 4 membres du jury qui ont noté les soupes sur différents critères, tels que l'originalité de la recette, la présentation et le goût.

Après des délibérations difficiles, les prix ont été remis par Christian DESROCHE, Maire de FLAVIGNAC, à la «soupe Farandole» pour la catégorie adulte et «le potager» pour la catégorie jeune marmiton.



Le jury goûte et délibère

Les différentes soupes ont ensuite été appréciées par la centaine de participants au repas, avant la choucroute préparée par notre restaurateur local et servie par le Comité des Fêtes. Le Comité remercie la municipalité et le public présent qui ont permis le succès de ce 3^{ème} concours de soupes.

- **Balade gourmande**

Le 2 août, une cinquantaine de marcheurs ont pu apprécier les charmes de notre campagne limousine.

Les étapes sur les chemins de Flavignac étaient ponctuées de pauses où les participants ont pu goûter les spécialités des producteurs locaux en écoutant des histoires traditionnelles.

- **15 août**

Le temps maussade et la fermeture de la baignade du lac Saint-Fortunat n'ont pas permis l'activité « initiation paddle » prévue avec le club kayak d'Aixe-sur-Vienne.

Heureusement le temps s'est bien amélioré en soirée et nous avons pu assurer la restauration avec nos amis chasseurs en attendant le splendide feu d'artifice et le bal de la municipalité.

- **Dates à retenir**

- dimanche 21 janvier 2018 : 4^{ème} concours de soupe suivi d'un repas dansant ;
- samedi 21 avril 2018 : repas dansant.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Le club de Gymnastique Volontaire de Flavignac propose des cours d'étirement, de travail des muscles profonds, de cardio, de remise en forme, de relaxation, le lundi de 20h30 à 21h30 avec Catherine et le jeudi de 15h15 à 16h15 avec Carmen.

Les cours ont lieu à la salle des fêtes de Flavignac. Les nouveaux arrivants bénéficient de 2 cours d'essai gratuits.

Les cours sont pour hommes et femmes, 5 hommes adhèrent actuellement à la Gym Volontaire de Flavignac.

Tous les jeudis, de 13h45 à 15h15, une marche est organisée autour de Flavignac avant le cours.

Une sortie randonnée est organisée au printemps et à l'automne.

En 2017, le groupe de marcheurs a découvert le site de Saint-Nicolas-Courbefy au printemps et celui de Montcigoux, à Saint-Pierre-de-Frugie à l'automne.

L'association était présente au vide grenier de la fête du cidre.



Pour tout renseignement : Marie-Hélène Mazabraud au 05.55.36.06.89 ou 06.77.66.87.22

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LES P'TITS FLACALA

Voici les dates à retenir pour 2018 :

- 4 mars : Chandeleur « déguisé », crêpes et jeux, tombola, déguisements ;
- 10 juin : Barbecue à « la plage », jeux en extérieur, buvette, barbecue ;
- 21 juin : Participation à l'organisation de la Fête de la Musique.

Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

Des déchets bien triés pour un recyclage plus efficace et moins cher !

Le guide du tri vous permet d'identifier facilement une solution pour chaque déchet :

**Les ordures ménagères non recyclables dans la poubelle individuelle noire
(mise à disposition par la Communauté de Communes) :**



Les déchets compostables ou dans le composteur ou en tas ou pour les animaux :



**Les objets en bon état et complets (meubles, livres, jeux, peluches, bibelots, vaisselle...)
à déposer directement aux ressourceries :**



- **Ressourcerie ALEAS**

345 rue François Perrin, 87000 LIMOGES / 05.55.38.28.79

Horaires 2018 : lundi de 14h00 à 18h00 / mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 19h00 / mercredi et samedi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

OU 5 chemin des Gouttes, 87200 SAINT JUNIEN / 05.55.02.32.20

Horaires 2018 : mardi au vendredi de 14h00 à 18h30 / samedi de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30



- **Ressourcerie Poids Plume**

2 rue des Lilas, 87620 SEREILHAC / 05.55.30.94.77

Horaires 2018 : mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h / dimanche de 10h à 17h

**Les encombrants, les cartons, l'électroménager... à amener à la déchèterie
(badge « Recypart » à demander directement à la déchèterie de Châlus) :**

DÉCHÈTERIE DE CHÂLUS

Les Ganes, 87230 CHALUS /
05.55.78.29.29

Horaires 2018 : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h (du 1^{er} novembre au 31 mars) et jusqu'à 18h (du 1^{er} avril au 31 octobre)



DÉCHÈTERIE DE NEXON

Le Bourg, 87800 NEXON /
05.55.08.10.46

Horaires 2018 : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h (du 1^{er} novembre au 31 mars) et jusqu'à 18h (du 1^{er} avril au 31 octobre)

Le verre, dans la colonne verte :

>>> **Uniquement le verre ayant contenu des aliments (bocaux, pots et bouteilles).**



Les papiers, dans la colonne bleue :

>>> **Tous les papiers propres se recyclent.**



Les emballages ménagers, dans la colonne jaune :

> Tous les emballages métalliques

> Emballages cartonnés et briques

> Produits d'entretien

> Bouteilles, flacons et bidons en plastique



Pour les déchets recyclables : « ce n'est pas devant mais dedans ! », ils doivent être déposés dans les conteneurs jaunes, bleus ou verts des 32 éco-points répartis sur le territoire.

Pour information, les déchets déposés au pied des éco-points, les ordures ménagères jetées dans les colonnes d'emballages sont autant d'incivilités qui coûtent cher...

En 2016, sur la Communauté de Communes, elles représentent près de 10 € par habitant : nettoyage par les agents communaux, collecte et traitement des déchets collectés, gestion des refus de tri au Centre de tri, etc...

N'oubliez pas ! Les déchèteries de Châlus et de Nexon sont fermées les jours fériés.

La collecte des ordures ménagères n'est également pas assurée les jours fériés.

La collecte est généralement rattrapée le lendemain.

Pour Flavignac, en 2018, la collecte du mardi 8 mai sera reportée au mercredi 9 mai et celle du mardi 25 décembre sera reportée au mercredi 26 décembre.

Pour toute question sur la gestion de vos déchets, contactez la Communauté de Communes au 05.55.78.67.94. ou ambassadeur.tri@montsdechalus.fr



Réseau des médiathèques intercommunales

Médiathèque de FLAVIGNAC
-05 55 36 09 48- (derrière l'école)



Votre médiathèque intercommunale est flambant neuve, inaugurée depuis mi-avril.

Vous y trouverez un espace savamment pensé, réorganisé, baigné de clarté, avec un mobilier coloré et moderne.

Vous y (re)trouverez des **livres** pour la jeunesse, les ados et les adultes, des **magazines**, des **CD**, des **DVD** ainsi qu'un accès **WIFI** gratuit, deux postes **Internet** et 1 **tablette** numérique avec des applications sélectionnées avec soin.

Entrée Libre et Gratuite

Inscriptions :

Gratuit pour les moins de 18 ans et les étudiants.

Primo-adhésion 5€,

Réinscription annuelle **gratuite**.

Plus d'infos sur

www.mediathequesmontsdechalus.fr

Heures d'ouverture :

Mercredi 14h-17h30

Vendredi 16h-18h

Samedi 14h-17h30

Accueils scolaires tous les mardis et vendredis



Centre Intercommunal d'Action Sociale

ACCUEILS DE LOISIRS INTERCOMMUNAUX

Les accueils de loisirs reçoivent sur réservation les enfants à l'occasion des temps de loisirs, les mercredis et les vacances scolaires.

A travers des jeux, des activités techniques et de création, nous donnons aux enfants l'occasion d'expérimenter la solidarité, de cheminer vers davantage d'autonomie et de vivre des apprentissages diversifiés.

Afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, des garderies ont été mises en place, ainsi qu'une navette.

Les enfants des accueils de loisirs ont pu profiter en 2017 :

- d'un séjour d'une nuit à Lathus pour 16 enfants de 4 à 7 ans ;
- d'un séjour pour 12 enfants de 7 à 11 ans autour du cirque et du gaspillage alimentaire sur le site des Ribières à Les Cars ;
- d'un séjour à Meschers, au bord de mer pour 16 enfants de 7 à 11 ans.



- d'animations autour du respect de l'environnement avec Marylou, ambassadrice du tri du service environnement de la Communauté de Communes ;



- d'animations danse et percussions et d'un spectacle proposé par Marion responsable des médiathèques ;
- de sorties : patinoire, parc de jeux, cinéma, centre aquatique, centre équestre, Féeriland, Limousine parc, baignades lac, tir à l'arc, bowling, orpaillage, festival « Panazol joue » ;



- des échanges avec le club du 3^{ème} âge de Flavignac autour d'une dégustation de crêpes ;
- des animations sportives (basket, jeux d'opposition, jeux collectifs), des animations thématiques (Noël, Halloween, Fort Boyard, ateliers culinaires, etc.) ;
- une participation à la fête de la musique à Flavignac avec Isabelle Goy.

**Pour contacter les accueils de loisirs : 05.55.36.07.98, 6 place de l'église 87800 Nexon
bougetesloulous@montsdechalus.fr ; bougetescopains@montsdechalus.fr**

Agenda des manifestations

JANVIER

Dimanche 14 à 11h : Vœux de la municipalité
Dimanche 21 : Concours de soupes avec repas dansant par le Comité des Fêtes

FÉVRIER

Samedi 3 : Concours de belote par le Comité de Jumelage
Dimanche 4 : Après-midi crêpes par Road Intruders
Samedi 10 : Repas par l'ASF

MARS

Samedi 3 : Bal par Cadanses Folk
Dimanche 4 : Chandeleur « déguisé » par l'APE
Samedi 17 : Soirée allemande choucroute par le Comité de Jumelage
Samedi 17 : ½ journée cyclo par l'UCF
Dimanche 25 : Concours de belote par Flavignac Loisirs

AVRIL

Mardi 10 : Repas par Flavignac Loisirs
Samedi 21 : Dictée par Flavignac Loisirs
Samedi 21 : Repas dansant par le Comité des Fêtes

MAI

Dimanche 6 : Compétition VTT à Rilhac-Lastours par l'UCF
Mardi 8 : Concours de pétanque au lac Saint-Fortunat par Road Intruders
Samedi 26 à 11h : Remise des récompenses aux participants des maisons fleuries

JUIN

Dimanche 10 : Barbecue à « la plage » par l'APE
Dimanche 17 : Vide-greniers par Road Intruders
Jeudi 21 : Fête de la musique par Musiquons & Compagnie et l'APE
Samedi 30 : Repas à la cabane de chasse par l'ACCA

JUILLET

Samedi 14 : Repas dansant à Puyrenon par Road Intruders
Mercredi 25 : Marché de producteurs de pays

Agenda des manifestations disponible à
l'Office de Tourisme au 09.60.07.30.07 et
sur www.tourismemontsdechalus.fr
 Récapitulatif des manifestations de la
 Commune disponible sur **www.flavignac.fr**

Marché tous les samedis matin
 place du Général de Gaulle
 de 8h à 13h.

Etat-Civil 2017

NAISSANCES

- + Inéa BOUIN née le 4 avril à Limoges
- + Loéna BOUIN née le 4 avril à Limoges
- + Nohan, Nathanaël CHAPLOT GÉDON né le 4 septembre à Limoges
- + Manon, Maryline, Yvette DAGENS née le 7 février à Flavignac
- + Victor, Emile KORSEL né le 29 novembre à Limoges
- + Candice LECHARBONNIER née le 28 décembre 2016 à Limoges
- + Clément MAZIERES né le 9 avril à Limoges
- + Tom MEZY né le 1^{er} mai à Limoges
- + Nathan, Raymond MOIRAND né le 21 août à Limoges
- + Aaron SIOR né le 12 juin à Limoges
- + Gabin, Patrice, Jean-François SOUCHAUD né le 1^{er} octobre à Limoges
- + Mya, Nora, Françoise TAPIÉRO née le 24 octobre à Limoges
- + Maëlys XAVIER née le 4 mars à Limoges

MARIAGES

- + Christian Jacques DESROCHE et Martine FLEURAT le 27 mai
- + Jérémy, Marcel, Jean-Marie FILLOUX et Sandrine Nadège DUGOT le 17 juin
- + Eric FREISSEIX et Murielle Yvette LAUTREDOU le 8 juillet
- + Alain, Gilles, Pierre, Yves GUILLARD et Cindy Yvonne Danielle FRANCOIS le 15 juillet
- + Khaled OUKRID et Karine, Chrystel PASSEBOSC-FAURE le 14 août
- + Antonino, Nelson PINTO et Magalie DARTHOUT le 1^{er} juillet
- + Bart SAMPIEMON et Claire DESPLOBINS le 1^{er} juillet

DÉCÈS

- + Jean-Baptiste ANDRIEUX le 5 novembre (maison de retraite Les Cars)
- + Bernard, Ernest BATTISTA le 21 juin (transcription)
- + Martial, Louis BOUCHARAYCHAS le 14 mars (transcription)
- + Alain BOUTET le 8 février
- + Marceau, Hugues CHERIMONT le 6 juin (transcription)
- + Bernard Arthur COMPERE le 4 juin
- + Raymond, Georges, Ernest COULON le 9 août (maison de retraite Les Cars)
- + Marie Jeanne DEFAYE veuve ROCHE le 24 octobre (maison de retraite Les Cars)
- + Jean, Daniel DIVERS le 8 septembre (maison de retraite Biarritz)
- + René, François LAMBERTY le 27 janvier (transcription)
- + Josiane, Bleuette, Henriette MARCHAND veuve BUISSON le 16 octobre (maison de retraite Les Cars)
- + Jean, Fernand, Raymond MARCILLAUD le 23 juin (transcription)
- + Angèle, Laure, Anne, Marie MATHIEU veuve MAZABRAUD le 26 janvier (transcription)
- + Denise PEYRICHOUX veuve AUVERT le 15 août (maison de retraite Les Cars)
- + Adrien RATINAUD le 21 mai (transcription)
- + Madeleine, Henriette SABOURDY veuve BOISSOU le 25 juin (Commune de Séreilhac)
- + André SAINTE-CATHERINE le 11 septembre

Mémento

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal.

Permanences du maire

lundi après-midi et mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints

Patrick Précigout, Alain Passerieux et Caroline Dupeyroux : samedi matin sur RDV

Agnès Lafarge : mercredi après-midi sur RDV

Permanence assistante sociale

1^{er} mardi du mois de 14h00 à 16h30

(cette permanence est momentanément suspendue)

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone,
composer le 39 00.

Ordures ménagères

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

Horaires déchèteries

Déchèterie de Nexon

(située sur la voie de contournement,
près de l'avenue de la Gare) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

Déchèterie de Châlus

(située route d'Oradour-sur-Vayres) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

